



Colloque

Jeunesse(s), Engagement(s), Association(s) et Participation(s)

FIGEAC, 4 et 5 juin 2015

Atelier F2 : Stimuler l'engagement par les associations de jeunes

**REGARDS CROISÉS SUR L'ENGAGEMENT DES ADOLESCENTS EN FRANCE ET AU
QUÉBEC : LES JUNIORS ASSOCIATIONS FRANÇAISES ET LES MAISONS DE JEUNES
QUÉBÉCOISES**

Francez POISSON
EHESP Rennes

et Mélody SAULNIER
CREVAJ / ENAP, Montréal

Contact : Fransez.Poisson@ehesp.fr

INTRODUCTION

Cette communication est basée sur une analyse de deux dispositifs, les Maisons de jeunes au Québec et les juniors associations en France, qui facilitent l'implication associative des adolescents. Nous nous inspirons de l'idée de « comparaison contrôlée » (Vigour 2005) en travaillant sur des expériences ayant lieu à petites échelles dans un secteur particulier qui se déroulent en plus dans des sociétés qui ont des traits culturels proches. En France comme au Québec, les réflexions concernant la citoyenneté sont en fort développements et les dispositifs de participation se multiplient mais peuvent être révélateur d'enjeux et de stratégie différente. La jeunesse est en outre plus reconnue en tant que sujet au Québec quand en France sa considération en tant qu'objet domine, conceptions influant l'exercice de sa citoyenneté (Lima 2003).

Les **Maisons de jeunes** sont des organisations communautaires, prenant différentes formes juridiques, qui ont pour mission d'aider les jeunes de 12 à 17 ans à "devenir des citoyens critiques, actifs et responsables" (RMJQ, 1988). Aujourd'hui, plus de 180 maisons membres du Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) sont réparties dans tous le Québec. Ces organisations se veulent des « milieux de vie » que les adolescents fréquentent sur une base volontaire. Ce sont donc des associations d'adultes et d'adolescents, qui tentent d'offrir aux jeunes des occasions de « prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de promotion de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté. »¹ Les relations entre adultes et adolescents sont centrales dans l'accompagnement spécifique proposé aux jeunes. À travers des interventions de groupe, les animateurs ou intervenants sont ainsi chargés de maintenir un environnement propice à l'autonomie et à l'engagement. À un niveau institutionnel, l'objectif de responsabilisation est visible dans l'organisation démocratique de chaque maison de jeune, les conseils d'administration comprenant a minima deux places réservés aux jeunes. Des Assemblées ou Comités de jeunes sont également présents dans la plupart des structures. Dirigées et animées officiellement par des adultes, les maisons de jeunes font de fait une large place à la participation des jeunes même si les pratiques d'accompagnement diffèrent de manière assez marqué d'une maison à l'autre.

¹ Site du RMJQ, consulté le 25 avril. <http://rmjq.org/a-propos-des-maisons-de-jeunes/>

Les juniors associations² sont des associations de fait, sans existence juridique autonome, formées par des jeunes de 11 à 18 ans. Environ 1000 collectifs d'adolescents sont ainsi habilités tous les ans par le Réseau National des Juniors Associations (RNJA), organisation nationale créée en 1998, aujourd'hui animée par La ligue de l'enseignement, la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France et l'association Jets d'encre. Pour créer une junior association, un groupe de jeunes complète d'abord un dossier de demande d'habilitation qui est transmis au relais départemental, assuré par une fédération locale des mouvements d'éducation populaire membre du réseau. Suite à ces premiers contacts, un rendez-vous est organisé pour présenter le dispositif aux jeunes et les accompagner concernant l'habilitation de leur association. Le professionnel rencontré s'occupe du lien entre le groupe de jeunes et le RNJA qui habilite la structure, déclare son existence à une assurance et met en œuvre l'ouverture d'un compte bancaire si les jeunes en ont besoin. Les activités menées par les adolescents sont très diverses : organisation d'activités sportives, actions culturelles, de sensibilisation à l'environnement, préparation de vacances en autonomie, etc. Les adolescents désignent également deux représentants au moins pour être référent du collectif. Ils ont enfin l'occasion de choisir un accompagnateur de leur entourage pour les aider dans leurs activités.

Ces deux dispositifs, cadres de soutien à l'implication collective des adolescents, présentent des caractéristiques proches. Les liens entre adultes et jeunes impliqués dans ces expériences sont cependant structurés de différentes manières. Nous posons ainsi la question suivante : **Quel est le rôle de l'accompagnement proposé par les adultes aux adolescents impliqués dans ces espaces associatifs?**

Nous mobilisons ainsi des bases théoriques sur l'accompagnement pour fonder notre raisonnement (I) avant d'expliquer le cadre de nos enquêtes et la manière dont nous avons procédé à leur comparaison (II). Ceci nous permet ensuite d'analyser les similitudes de ces cadres d'engagement et les différences liées à l'accompagnement (III).

I. BASES THÉORIQUES

Les intervenants en maisons de jeunes et en junior association sont pour la plupart des professionnels. Paul (2009) précise que « *c'est dans le champ du travail social que l'usage du*

² Juniorassociation.org

mot accompagnement a fait son entrée professionnelle ». **Accompagner est maintenant utilisé dans différents sens.** Concernant nos cas par exemple, l'accompagnement peut relever de l'éducation à la citoyenneté, du conseil aux activités menées ou encore de l'entraînement à l'exercice de son droit d'association. Ces différentes dimensions sont développées dans deux perspectives : celle de l'accompagnement professionnel proposé par les adultes et celle du cadre de soutien en tant que tel que constituent les juniors associations et les maisons de jeunes. **La relation entre les adultes et les adolescents** est ensuite comprise comme asymétrique, notion à prendre en compte dans les dynamiques participatives (De Béchillon et al. 2009). D'une part, les adolescents dépendent des adultes pour s'associer mais d'autre part, l'emploi des adultes dépend de la volonté des adolescents de faire appel à leurs services. L'accompagnement est en outre caractérisé par une **relation entre le groupe d'adolescents et un cadre associatif relativement institué.** Les propositions formelles et les politiques de participation provenant des adultes peuvent s'opposer aux pratiques informelles des jeunes qui ont des attentes sociales différentes, comme dans des analyses développées concernant le rapport entre associations de jeunes et institutions qui rendent parfois les convergences difficiles (Loncle 2007). Selon Koebel (2011), qui analyse le sens des conseils de jeunes, les adolescents, individu de moins de dix-huit ans, pourraient aussi être **accompagnés soit en tant que futur citoyen majeur**, l'adulte devant ainsi apprendre à l'enfant; soit comme **citoyen qui exerce une liberté actuelle**, l'accompagnateur travaillant alors à la garantie des droits. L'auteur critique la première perspective : *« Parler des enfants en tant que futurs citoyens, c'est disqualifier leur capacité actuelle. Parler de « tranche d'âge » ne fait que contribuer à nier la qualité d'être humain et de citoyen dès la naissance. »* L'éducation populaire qui veut faciliter l'éducation des citoyens selon l'expression de Spinoza (1677) *« Les hommes en effet ne naissent pas citoyens mais le deviennent »* peut dès lors sembler contradictoire avec la reconnaissance des citoyens dès leurs naissances. L'intérêt de croiser les deux approches amènent à considérer les citoyens dans leurs capacités actuelles en construction pour dépasser ainsi la fracture liée à la minorité tout en prenant en compte les spécificités liées à ce statut juridique (Poisson 2013). L'exercice de la citoyenneté associative doit ainsi être une composante de son apprentissage, approche controversée par quelques un concernant les droits de l'enfant en général : *« il y a ceux qui affirment que, parce qu'il est dans la minorité, l'enfant doit recevoir une éducation qui lui impose les principes nécessaires à son développement et les comportements permettant l'émergence de sa liberté. D'un autre côté, il y a ceux qui affirment qu'on ne forme à la liberté que par l'exercice de la liberté et*

que l'éducation doit faire de cette dernière non seulement son objectif mais aussi son moyen» (Meirieu 2002). L'*exercice de la citoyenneté*, qui consiste à exercer un droit, est de surcroît à distinguer de l'*exercice de citoyenneté* qui relève de l'entraînement à partir de l'expérience d'aînés (Koebel 2001). Ces travaux nous amènent donc à penser l'accompagnement des adolescents en tant que citoyens actuels en construction qui exercent leur liberté notamment pour la faire émerger en s'inspirant potentiellement de l'expérience d'aînés.

II. MÉTHODOLOGIE

Concernant les **juniors associations**, nous nous appuyons sur plusieurs études (Rizet 2010, Galland et al 2013, Poisson et al 2014) ainsi que sur le mémoire de Fransez Poisson (2013) qui a permis de questionner les liens entre les adolescents et les adultes impliqués. Celui-ci avait été réalisé dans une démarche ethnographique menée grâce à une immersion de plusieurs mois au sein d'une fédération départementale qui accompagne les juniors associations. Les données ont ainsi été principalement collectées à partir d'observations participantes lors de l'accompagnement de juniors associations et grâce à des conversations de terrains lors de différents événements.

Les données sur **les maisons de jeunes** sont issues d'une recherche qualitative mobilisant une étude de cas multiple (Yin 2009) mettant en exergue les relations entre pratiques d'accompagnement des jeunes et contexte des maisons de jeunes. L'échantillon se compose de quatre sites aux caractéristiques très variées (contexte sociodémographique, pratiques d'interventions, etc.), qui ont permis une compréhension globale qui dépasse les seules cas à l'étude. Les données sont issues d'entretiens individuels avec les coordonnateurs et animateurs des maisons, avec des jeunes fréquentant ou ayant fréquentés ces maisons, ainsi qu'avec des partenaires³.

Ces enquêtes constituent donc la base de notre comparaison, nécessairement incomplète étant donné que nous reconstituons un cadre d'analyse commun a posteriori des récoltes de données, issues qui plus est de ces deux expériences pouvant sembler très différentes.

³ Une analyse thématique intra-cas a mené à la rédaction et la publication de quatre monographies (Beugré, Goyette et Jetté 2012, Chalifour, Goyette et Jetté 2012, Pearson, Goyette et Jetté 2012, Pontbriand, Jetté et Goyette 2012); puis une analyse inter-cas a été réalisée dans un rapport transversal (Goyette, Jetté et Saulnier, 2013). Ce travail se poursuit actuellement dans le cadre d'une recherche quantitative.

III. DES CADRES D'ENGAGEMENT PROPOSÉS AUX ADOLESCENTS MARQUÉS PAR DES LOGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DIFFÉRENCIÉES

Nous avons suivi l'idée de Sartori (1994) qu'il présente quand il analyse les principales difficultés pour mener une comparaison : « *La leçon à en tirer serait de choisir des entités qui sont similaires, si possible pour toutes les variables, hormis celle à étudier* ». Nos enquêtes montrent en effet que de nombreuses caractéristiques communes traversent les cadres proposés permettant de les interpréter comme des entités relativement similaires (A). L'accompagnement, élément auquel nous portons un intérêt particulier, est cependant pensé très différemment (B). Nous nous concentrons donc sur l'accompagnement en faisant « *abstraction de certaines différences considérées comme mineures pour en expliquer d'autres, particulièrement importantes pour le sujet* » (Vigour 2005). L'idée de "comparaison située" (Yin 2009 cité dans Demazière et al 2013) est une démarche de laquelle nous nous rapprochons dans la mesure où nous intégrons le plus possible notre objet d'étude, l'accompagnement des adolescents en association, dans les cas analysés et dans les contextes.

A. Un contexte commun comme source d'interprétation d'entités relativement similaires

Trois éléments permettent de comprendre les deux dispositifs comme des cadres d'implication des adolescents pensés dans des perspectives communes.

Nous comprenons l'existence de maisons de jeunes et de juniors associations dans un **contexte juridique** où les mineurs ne peuvent pas créer des associations dans les mêmes modalités que les majeurs. La création d'association est reconnue de fait en France⁴ comme au Québec⁵. L'obtention d'une capacité juridique est cependant conditionnée par une déclaration à l'État qui n'est possible que par des majeurs au Québec⁶ alors qu'en France l'incapacité contractuelle des mineurs entrent en conflit avec la possibilité effective de

⁴ Loi du 1^{er} juillet 1901

⁵ Article 2186 du code civil

⁶ La partie 2 de la loi sur les corporations canadiennes (<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-1.8/page-39.html#h-27>) et la partie 3 de la loi sur les compagnies du Québec précisent en effet que les organisations sans but lucratif ne peuvent être formées qu'à partir de 18 ans

déclarer une association sans adulte avant 18 ans⁷. Le Canada et la France ont par ailleurs ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 1989) qui déclare que la liberté d'association doit être garantie pour les mineurs. Nos explications de législation permettent de montrer que les mineurs ne peuvent globalement s'associer qu'avec des structures de fait. Ceci rend nécessaire l'organisation de cadre comme les maisons de jeunes et les juniors associations pour soutenir leur implication et leur garantir certains avantages liés à la personnalité juridique comme le financement des initiatives ou l'assurance des activités par exemple.

Le deuxième élément fondamentalement commun est celui de **l'évolution des formes d'implication**. L'engagement « timbre » qui symbolise l'implication sacrificielle pour une cause laisse place à partir des années 90 à un engagement « post-it » plus éphémère et davantage concret (Ion 1997). L'idée de conscientisation politique, présente à la création des maisons de jeunes dans les années 70 en référence au mouvement d'éducation populaire, semble être aujourd'hui moins répandue parmi les intervenants car ceci n'attirerait plus les jeunes. Une des maisons rencontrées dans le cadre de l'étude de 2013⁸ affirme cependant conserver un « *volet politique revendicatif* » en encourageant les adolescents à participer aux activités politiques extérieures à la maison comme aux conseils municipaux, aux manifestations, débats publiques, etc. même si les jeunes n'adhèrent pas massivement aux activités. Le RNJA a quant à lui été créé en 1998 alors que l'implication des jeunes dans les associations évolue fortement. Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement ayant participé à la fondation, témoigne: « *il fallait aussi transformer nos pratiques associatives. On était surtout dans la tradition, avec les foyers d'éducation populaire, les amicales laïques, la «bonne vieille» association de quartier. On y rentrait à 17 ou 18 ans et on y restait jusqu'à sa mort. Ce que nous ont appris ces expressions de jeunesse, c'est qu'on était en plein dans le zapping militant : je viens là parce que j'ai envie de nettoyer une rivière que je trouve sale mais, une fois que j'aurai fait ça, j'aurai envie de monter un projet culturel. Et ça, on ne le permettait pas. On a compris aussi qu'il fallait permettre ces passages.* » (propos cité dans Rizet 2010). Ainsi, le RNJA est pensé pour faciliter l'implication entre pairs et la prise de responsabilité qui n'est pas effective dans les cadres

⁷ Une exception a cependant été introduite dans la loi concernant les mineurs âgés de 16 à 18 ans qui peuvent déclarer une association sous condition de disposer d'une autorisation parentale

⁸ Déjà citée (Entrevue 4c.1 :14)

traditionnelles d'implication. La logique d'animation d'un public adolescent dans les activités sportives et culturelles proposées par les associations d'éducation populaire laisse ainsi la place à un accompagnement d'activités organisées directement par les jeunes (Poisson 2013). Enfin, l'objectif **d'implication des jeunes** est un point commun évident entre les deux modalités d'engagement. « *Les maisons de jeunes membres du RMJQ sont des associations de jeunes et d'adultes (...) qui se sont données pour mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyennes et des citoyens critiques, actifs et responsables.* »⁹ La maison est ainsi un lieu pour permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté en y prenant des responsabilités et en s'y engageant. Les idées d'expression de liberté, de reconnaissance et de citoyenneté sont également au cœur du développement du RNJA. Cet extrait du projet associatif le montre particulièrement : « *nous créons, jour après jour, ces espaces d'auto-organisation des jeunes, car la prise de responsabilité est la condition de l'épanouissement de la citoyenneté. C'est pourquoi nous voulons réhabiliter l'association en tant qu'espace de délibération* ».

Si tous les adultes partagent cet objectif d'implication des jeunes, sous différentes formes, les **logiques d'accompagnement suscitent des questionnements sur le terrain, en France comme au Québec**. En effet, dans les juniors associations, une grande partie des adultes choisies comme accompagnateurs par les jeunes sont des animateurs professionnels. Le changement de perspective entre leur travail habituel d'animation d'activités socioculturelles pour les jeunes vers un soutien aux actions associatives directement menés par les jeunes n'est ainsi pas toujours évident. Il arrive ainsi que des adultes ayant le titre d'accompagnateur au sein de dispositif junior association se retrouvent à agir dans des logiques d'animation en étant par exemple plus actif dans la vie du groupe sans se contenter de le soutenir. Dans les maisons de jeunes, les adultes n'ont pas tous le même nom et ceci a provoqué il y a quelques années un débat interne au Rassemblement des maisons de jeunes : sont-ils des « animateurs » ou des « intervenants »? Les titres varient selon les endroits, et dénotent une conception différente du rôle des adultes auprès des jeunes : organisateurs de lieux principalement dédiés aux loisirs ou experts de l'accompagnement des jeunes vers leur passage à l'âge adulte? Cette « exclusivité » de l'accompagnement des adolescents dans les maisons de jeunes, assumés par seulement quelques intervenants intensément présents (en termes d'heures et de degré

⁹ Étude 2013 déjà citée

d'implication) explique sans doute en partie la nature des liens qui se créent entre adultes et jeunes.

B. Des pratiques d'accompagnement marquées par des différences significatives

Nous avons identifié quatre éléments qui permettent de différencier assez nettement les pratiques d'accompagnement.

Premièrement, **l'accompagnement repose sur plusieurs acteurs intervenant à différentes échelles au RNJA.** La junior association, c'est-à-dire le groupe d'adolescents, peut choisir n'importe quel adulte de son entourage pour l'aider sur ses activités. Au niveau local, interviennent aussi des adultes en raison du caractère « associatif » de l'initiative dans une perspective de *partenariat*: des partenaires, comme la mairie, des commerces de proximité qui soutiennent les jeunes. Ensuite, un accompagnement est mis en place par une fédération départementale membre du RNJA au moment de l'habilitation de la junior association. Selon les territoires, des rencontres entre junior associations sont aussi organisées. Le RNJA accompagne aussi indirectement les groupes d'adolescents en étant responsable de leur compte bancaire et du système d'assurance, en organisant des rencontres lors de l'assemblée générale nationale et en contribuant à l'organisation d'événements régionaux. Dans les maisons de jeunes au contraire, les accompagnateurs quasi exclusifs sont les employés.

Deuxièmement, **les relations entre adolescents et intervenants sont particulièrement fortes dans les maisons de jeunes.** La plupart des jeunes rencontrés expriment en effet spontanément leur attachement fort pour un ou plusieurs animateurs, ce qui peut d'ailleurs les amener à arrêter de fréquenter la structure au départ d'un des adultes. Cette relation est essentielle pour l'atteinte de la mission puisqu'elle permet la création d'un lien de confiance indispensable à l'accompagnement. Cette relation est aussi un défi : les maisons de jeunes se doivent de réduire le turn-over du personnel, fait important dans le monde associatif. Le développement de liens personnels s'inscrit cependant dans une logique d'accompagnement pensée pour des groupes, comme en junior association. Dans toutes les maisons de jeunes, les intervenants insistent sur l'importance donnée à l'esprit coopératif entre jeunes, à la solidarité de groupe, au sentiment d'appartenance. « *En travaillant en gang à la maison de jeunes sur des projets, ils apprennent à cohabiter et interagir* » (Entrevue 3c.1 :28). L'accent est très souvent mis sur les interactions sociales au sein d'un milieu de vie propice à la socialisation. « *C'est un lieu où les jeunes peuvent aller pour rencontrer d'autres jeunes dans un contexte*

différent de celui de l'école et des personnes adultes qui peuvent devenir significatives » (Entrevue 1c.1). L'accompagnement des juniors associations, également pensé sous forme collective, demeure moins centré sur la vie du groupe et les relations sociales même si cette dimension est présente. Celui-ci semble plus être axé sur le soutien aux activités de la junior association alors que le lieu commun et significatif est un élément beaucoup plus présent dans les maisons de jeunes.

Troisièmement, **les accompagnateurs dans les expériences présentées travaillent avec une grande variété de « profils » de jeunes**, qui viennent de milieux sociaux relativement différents et ont des expériences d'implication, des niveaux d'autonomie différents. Dans les juniors associations, Galland et al (2013) ont particulièrement constaté ce fait concernant le développement du dispositif dans les lycées. Rizet (2010) avait également pu montrer que les organisations basées sur le *projet* sont plutôt fondées par des « héritiers », c'est-à-dire des jeunes avec un entourage familial impliqué dans la vie de la cité; les juniors associations *intégratives* comprennent des adolescents d'un même territoire qui ont pour une partie d'entre eux des origines sociales modestes; les juniors associations organisées par les *affinités* ont pour caractéristique d'être plutôt dirigée par des « héritiers ». Des modalités différentes d'accompagnement sont constatées en fonction des trois logiques : la première est marquée par des relations de partenariat avec les adultes; dans la seconde, ceux-ci ont une place très forte; alors qu'ils sont de très faible importance dans la troisième logique. Ceci relève cependant plus du constat que de la mise en œuvre active d'un accompagnement spécifique par les adultes selon les « profils » des jeunes. Dans les maisons de jeunes, certains intervenants expliquent qu'il pourrait exister un lien entre le type de programmation proposée aux jeunes et le profil d'autonomie de ces jeunes. Quelques uns des animateurs rencontrés font l'hypothèse controversée que les projets de grande ampleur pourraient attirer des jeunes sociables, ayant une certaine facilité à s'engager, alors que les jeunes plus fragiles pourraient être découragés. Ceci pourrait être rapproché de l'analyse réalisée pour les juniors associations où les accompagnateurs sont plus présents dans les structures où l'on retrouve le plus de jeunes issus de milieux sociaux modestes. Trouver un équilibre entre la nature des exigences envers les jeunes et leurs capacités est donc un défi essentiel pour les accompagnateurs. Ces éléments invitent à poser la question de l'adaptation des pratiques d'accompagnement aux besoins spécifiques des jeunes les plus fragiles. Dans le cas des juniors associations, c'est la logique d'universalité qui prévaut. Ceci est particulièrement constaté concernant la place des filles dans les juniors associations qui ont des engagements

spécifiques avec une prise de responsabilité limitée, mais les accompagnateurs ne mettent pas particulièrement en place d'interventions spécifiques pour faciliter leurs implications (Poisson et al 2014). Dans le cas des maisons de jeunes, grâce aux liens forts existants entre adultes et adolescents, certains accompagnateurs nous confient adapter leurs pratiques aux capacités d'engagement des jeunes, en favorisant une implication graduelle : *« commence par venir après l'école, découvre un peu comment ça marche à la maison, joue au babyfoot, viens à certaines sorties. Deuxième étape : implique-toi, viens au conseil des jeunes. Troisième étape : implique-toi dans un projet de 16 semaines »* (Entrevue 1c.1 :34). Ainsi, certains animateurs modulent leurs attentes en termes de prise de responsabilités en fonction des jeunes. Si certains adolescents se sentent prêts à s'engager dans la vie de la maison des jeunes dès leur arrivée, d'autres ont besoin de tisser un lien plus fort avec les accompagnateurs avant de s'impliquer progressivement.

La participation des adolescents aux structures démocratiques de l'organisation est inhérente au projet des juniors associations, ou les jeunes sont en situation de responsabilité formelle à tous les échelons de la structure institutionnelle. L'accompagnement par des adultes n'est en principe nécessaire que pour permettre aux jeunes d'exercer leur droit d'association malgré une discrimination juridique sur la base de l'âge. L'apprentissage de la démocratie représente aussi une activité essentielle des maisons de jeunes. Néanmoins, si la participation des adolescents aux instances démocratiques de gestion des maisons n'a jamais été abandonnée, plusieurs sont les maisons qui rencontrent des difficultés pour faire vivre ces institutions, faute de volontaires.

Dans la plupart des maisons, la promotion de l'engagement se fait désormais davantage de façon informelle, au travers d'activités et de projets. La plupart des maisons de jeunes demandent ainsi aux adolescents d'assumer les petites tâches domestiques en plus de l'organisation des activités. D'une façon générale, l'acquisition de compétences nécessaires à l'autonomie de futurs jeunes adultes semble une préoccupation importante pour les accompagnateurs. La participation de jeunes à toutes les étapes des projets est l'occasion de favoriser l'acquisition de l'autonomie: *« ils apprennent à aller chercher les contrats, à faire des travaux manuels puis quand il rentre un peu d'argent comment gérer tout ça »* (Entrevue 2a.2 :8).

Plus largement, la plupart des maisons de jeunes promeuvent l'engagement citoyen d'une manière moins formelle et moins directement politisée. Ainsi, les intervenants disent profiter de nombreuses occasions quotidiennes pour donner aux jeunes l'occasion de s'exprimer, de

développer leurs opinions et de favoriser des prises de conscience sur des sujets d'actualité. « *Nous on est là pour rendre ce milieu-là vivant et dynamique, on est là pour faire en sorte que les jeunes comprennent c'est quoi la prise en charge, arrivent à développer des réflexions, arrivent à avoir le goût d'aller plus loin* » (Entrevue 4n.3 :12).

Cette promotion d'un engagement différent, correspondant moins à l'exercice démocratique formel et davantage à une responsabilisation dépolitisé, s'exprime aussi à l'extérieur des maisons de jeunes, ou les adolescents sont encouragés à prendre part à la vie de la communauté, au travers du bénévolat notamment. Du côté des juniors associations en revanche, les prises de responsabilités en dehors des instances institutionnelles n'est pas un élément prioritaire pour les accompagnateurs. De même, l'incitation à l'engagement en dehors des juniors associations se fait de façon indirecte et implicite.

CONCLUSION

Maisons de jeunes et Juniors associations partagent un objectif central : celui de permettre aux jeunes de s'impliquer comment ils l'entendent, malgré les contraintes dues à leur âge. Du fait de leur minorité, les adolescents sont dans l'incapacité, au Québec comme en France, de s'associer comme peuvent le faire les adultes. Les maisons de jeunes comme les juniors associations ont pour objectif de dépasser cette caractéristique de l'âge en offrant d'autres cadres d'implication qui pourraient aussi mieux convenir aux nouvelles formes de l'engagement chez les jeunes, ainsi qu'à leurs capacités en développement.

La perception des adolescents comme étant des citoyens à part entière mais dont les capacités sont en construction est donc partagée et incarnée tant par les Juniors associations que par les maisons de jeunes. Néanmoins, les adultes accompagnateurs des deux types de structures semblent intégrer davantage certaines composantes de cette vision. Ainsi, il nous semble que le cadre des juniors associations permet plus que celui des maisons de jeunes l'expérience de citoyenneté associative. Les adultes y aident les jeunes à dépasser les contraintes légales et leur fournissent ainsi des occasions concrètes d'exercer leurs droits, et ainsi de bâtir leurs capacités citoyennes. Les jeunes sont placés directement en situation de décider ensemble pour leur groupe, d'exercer des responsabilités formelles, ... Si cette dimension n'est pas absente dans les maisons de jeunes, c'est la notion d'apprentissage au contact d'aînés qui nous semble davantage ressortir. Par le biais de liens affectifs forts entre accompagnateurs et

adolescents, les jeunes sont invités à faire l'apprentissage d'une implication informelle et quotidienne au sein d'un groupe. La citoyenneté associative est alors secondaire.

Un des enjeux qui traverse les espaces d'engagements étudiés et les dispositifs de participation plus généralement concerne l'accès **des dispositifs à tous les jeunes** (Loncle 2009), notamment ceux en difficulté. L'accompagnement ne semble pas être explicitement adapté à la situation sociale des jeunes. Nous proposons ainsi quelques éléments prospectifs permettant de nouvelles réflexions sur les apports des pratiques d'accompagnement en junior association et en maisons de jeunes pour soutenir les jeunes en difficultés en s'intéressant aux **cas particuliers des jeunes présents dans les établissements de protection de l'enfance**. Ceci présente un double intérêt : il s'agit de jeunes en grande difficulté qui bénéficient d'actions publiques et qui sont donc aux contacts d'adultes qui peuvent les soutenir dans leur expression, la réglementation qui organise leur prise en charge est en outre marquée par un intérêt croissant pour la participation. Noël (2008) a pu expliquer plusieurs enjeux liés à la participation institutionnelle des jeunes dans ce contexte à partir d'une étude dans un établissement de protection de l'enfance. Son analyse permet d'entrevoir des éléments qui invitent à développer l'initiative collective des jeunes placés et à penser l'accompagnement en ce sens.

L'association peut d'abord être pensée comme une **opérationnalisation des principes de citoyenneté** mis en avant auprès des jeunes placés. Dans les cas étudiés en France et au Québec, un fait marquant est l'émergence d'un espace autonome pour l'action des jeunes. La « maison » et la « junior association » sont des cadres qui constituent en soi une organisation accompagnante pour les jeunes. Les structures restent cependant informelles même si le caractère associatif mis en avant dans l'exemple français montre un intérêt plus marqué pour l'organisation. Dans le cas des jeunes pris en charge dans les établissements de protection de l'enfance, nous croyons que l'émergence d'un espace d'autonomie organisée selon les cas dans une perspective de collectifs comme dans les maisons de jeunes ou d'associations dans son modèle « Junior » permettrait de dépasser les difficultés liées à la participation institutionnelle, notamment le manque d'autonomie constatée par les jeunes dans ces espaces contrôlés par des adultes. Les activités d'un collectif de jeunes pourraient également être reconnues différemment par les chefs d'établissement qui peuvent craindre pour leur autorité quand il s'agit d'associer les jeunes placés. La protection de l'enfance dans la perspective que nous proposons devient un espace de soutien à un collectif de jeunes et l'objectif semble très différent.

L'enjeu de développer un espace d'autonomie géré par les jeunes avec le soutien des adultes est également une préoccupation présente dans les établissements scolaires français, un parallèle assez clair est visible quand au développement des juniors associations dans ce cadre. Un lycéen s'exprimait lors d'une des enquêtes (Poisson 2013) : « *La junior association pourrait être la déclinaison opérationnelle du Conseil de vie Lycéenne* ». Dans un établissement de protection de l'enfance, le conseil de la vie sociale constitue également plus un espace de décision qu'un espace d'action alors que l'accompagnement de collectifs d'adolescents constituerait une possibilité concrète d'exercice de leur citoyenneté pour les mineurs. Comme c'est le cas dans les maisons de jeunes, cette intervention pour soutenir les initiatives des jeunes pourraient d'ailleurs être une occasion pour encourager la participation dans des instances plus formelles comme le conseil de la vie sociale.

Une deuxième réflexion concerne le rôle de soutien des adultes aux jeunes. Nous avons compris que les pratiques d'accompagnement décrites à partir de nos enquêtes sont marquées par une culture professionnelle davantage axée sur le soutien aux jeunes que sur leur « animation » comme cela pouvait être le cas dans les maisons de jeunes à leur création ou dans les associations d'éducation populaire avant la création des juniors associations. Noël (2008) note également un bouleversement de la relation entre usagers et professionnels dans l'action sociale dans le sens où la co production de l'aide devient la règle entre les deux acteurs. Les adultes inscrivent ainsi leurs actions dans une nouvelle perspective proche de celle que nous décrivions. S'inspirer des stratégies d'accompagnement développées dans les maisons de jeunes permettrait ainsi de faire progresser l'implication des jeunes dans leur prise en charge en facilitant leur expression soutenue par les professionnels.

BIBLIOGRAPHIE

- Becquet, V. et Goyette, M. (2014), « L'engagement des jeunes en difficulté », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], N°14
- Beugré, A.-C., Goyette, M., & Jetté, C. (2012). Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes - Site : La Galerie. CRÉVAJ. Montréal: CREVAJ – ENAP.
- Chalifour, J., Goyette, M., & Jetté, C. (2012). Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes - Site: Maison de Jonquière. Montréal: CREVAJ – ENAP.
- De Béchillon, C. (2009) , « Le travail social, formation à l'accompagnement », Empan 2009/2 (n°74), p. 107 à 112.

- Demazière D., Giraud O. et Lallement M. (2013). « Comparer. Options et inflexions d'une pratique de recherche », *Sociologie du Travail*, vol. 55, no 2, p.136-151
- Galland O., Cicchelli V. et Stevanovic J. (2013), *Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs*, Paris, RNJA et Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
- Goyette M., Jetté C. et Saulnier M. (2013). *Les pratiques des maisons de jeunes au Québec : Engagement des jeunes et défis de l'organisation communautaire jeunesse*. CRÉVAJ. Montréal, ENAP, 77 pages.
- Greissler, E. (2013), *Contraintes et conditions d'émergence de l'engagement des jeunes en situation de marginalité*, Université de Montréal, 447p.
- Ion, J.(1997), *La fin des militants ?*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997.
- Koebel, M. (2001) « A quel âge devient-on citoyen ? », in *Enfants d'Europe*, n°1, septembre 2001, p.1
- Loncle P., M. Cuconato, V. Muniglia, et A. Walther (2012), *Youth Participation in Europe: Beyond Discourses, Practices and Realities*, The Policy Press, 2012
- Loncle, P. (2007), « Attentes croisées : communes et associations de jeunes dans l'agglomération rennaise », *Pensée plurielle* (1) n° 14, p. 67-74.
- Loncle, P. (2009). *Pourquoi faire participer les jeunes ?* Paris. Éditions L'Harmattan.
- Meirieu, P. (2002) , *Le pédagogue et les droits de l'enfant : histoire d'un malentendu ?* Paris, Éditions du Tri, Paris, 2002
- Noël M. (2008), *la participation des jeunes au sein du conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance*, *Vie sociale*, (2/ n2), p.55-63
- Paul, M.(2009) « Accompagnement », *Recherche & formation* (3/n° 62), p. 91-108.
- Pearson, A., Goyette, M., & Jetté, C. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes*, site1: *Maison l'hôte*. Montréal: CREVAJ – ENAP.
- Poisson F., Pourtier A., Guilloux K., Loncle P. (2014). *Prise de responsabilités des jeunes femmes dans la gouvernance associative : le levier Junior Association ?*, RNJA/EHESP, *Rapport intermédiaire*, 55P.
- Poisson, F. (2013) *Les juniors associations: expression de la liberté associative des adolescents protégée par les adultes*, Rennes, *Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013*
- Pontbriand, A., Jetté, C., & Goyette, M. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes*. Site : *Maison de jeunes de Beauharnois*. Montréal: CREVAJ, ENAP.
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ). (1988). *Le cadre de référence sur les pratiques en maisons des jeunes*. Montréal: RMJQ.
- Rizet, S. (2009). *La junior association, un espace de politisation?* *Agora débats/jeunesses*, (1), 111–124.
- Rizet, S. (2010), *Jeunes mineurs en Associations: Quel impact sur leurs parcours?* (RNJA / INJEP, coll.« Cahiers de l'action »
- Rosenczveig, J. P., Youf, D., & Capelier, F. (2014). *De nouveaux droits pour les enfants ? Oui... Dans l'intérêt même des adultes et de la démocratie*. Paris

- Sartori, G. (1994) «Bien comparer, mal comparer», *Revue internationale de politique comparée*, 1(1), p.19-36
- Spinoza B. (1677) [1993], *l'Éthique*, Paris: Les Éditions Ivrea, 1993, 367 pp
- Vigour, C. (2005), *La comparaison dans les sciences sociales: pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005.
- Yin, R.K., (2009). *Case study research design and methods*, 4e ed. Sage, Thousand Oaks.